

Stratégie du RSCD concernant le Programme 2030 pour le développement durable

Novembre 2017

La résolution du Conseil général 2015 de la CSI, intitulée «Priorités syndicales en matière de développement»¹, inscrit le Programme 2030 parmi les priorités principales de la CSI, conformément au rapport Nouveaux fronts et aux priorités de la CSI. Ceci inclut le travail des organisations régionales de la CSI concernant le Programme 2030. La Réunion générale du RSCD de 2016 a approuvé la stratégie mondiale pluriannuelle pour 2016-2020², qui considère que la sensibilisation, le plaidoyer, la mobilisation et la recherche sont les piliers de la mise en œuvre du Programme 2030 aux niveaux mondial, régional et national. Les objectifs prioritaires du mouvement syndical dans le cadre de ce Programme sont :



Les syndicats promeuvent le dialogue social en tant que pilier fondamental pour assurer le développement durable dans le cadre du Programme 2030 et au-delà. Les syndicats doivent s'engager à soutenir cette priorité vis-à-vis des gouvernements nationaux, des institutions régionales et mondiales. La présente stratégie vise à présenter dans le détail les mesures que le RSCD prévoit d'entreprendre pour faire participer et coordonner les syndicats autour de la mise en œuvre du Programme 2030.

Quelle est notre stratégie d'engagement?

Mobilisation et engagement

Familiariser les syndicats avec le Programme 2030

Plaidoyer et mise en œuvre

Influence des syndicats sur la planification et la mise en œuvre
Du Programme 2030 par le biais du dialogue social

Suivi et présentation du rapport de suivi

«Rapport des syndicats sur la mise en œuvre des ODD»

¹ http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/ituc-15gc_f_11-resolutionanddeveloppement-fr-01.pdf

² http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/tudcn_global_strategy_fr.pdf

Mobilisation et engagement

La sensibilisation sur l'importance et la pertinence du contenu du Programme 2030 pour le mouvement syndical occupent une place centrale dans cet axe de travail. Une **enquête exploratoire** permet de dresser un tableau du niveau de connaissances et de l'état d'esprit des syndicats eu égard aux ambitions du Programme 2030. L'enquête évalue les syndicats à propos de leur compréhension du Programme 2030, leurs priorités, leur mobilisation, leur engagement dans les dialogues multipartites des gouvernements et les besoins et outils spécifiques requis pour prendre part au processus ODD national.

L'enquête exploratoire a été diffusée aux affiliés par le biais des organisations régionales, pour recueillir des informations concernant le niveau de connaissances et l'état d'esprit des syndicats eu égard au Programme 2030.

Une **brochure syndicale sur les ODD** a été éditée³, pour promouvoir les concepts du Programme 2030 et mettre en exergue les priorités et objectifs syndicaux. Celle-ci vise à mobiliser de manière proactive les dirigeants et les membres autour de la mise en œuvre du Programme 2030.

Saviez-vous que...

- Les syndicats sont exigés, souvent considérés par l'ONU et d'autres organisations internationales, afin de répondre aux objectifs de développement durable?
- Les syndicats ont participé au dialogue de consultation pour le développement durable de l'ONU en 2015 et ont participé à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030?
- Les syndicats ont participé au dialogue de consultation pour le développement durable de l'ONU en 2015 et ont participé à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030?
- Les syndicats ont participé au dialogue de consultation pour le développement durable de l'ONU en 2015 et ont participé à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030?

LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE
 Une question syndicale !

Le Réseau syndical de coopération au développement (RSCD) est une initiative de la Confédération syndicale internationale (CSI) impliquant des confédérations syndicales affiliées, des organisations de salariés, les organisations régionales de la CSI, ainsi que les fédérations syndicales transnationales (des Industries sectorielles - ITS), la Confédération européenne des syndicats (CES) et la Confédération syndicale internationale (CSI). Le RSCD a pour objectif d'aider la promotion syndicale dans les débats sur la politique de développement durable international et d'encourager la coopération et l'efficacité des acteurs syndicaux dans le domaine de la coopération au développement.

Réseau syndical de coopération au développement
 Confédération syndicale internationale
 Boulevard du Roi Albert 1, 5, 9 1
 1210 Brussels, Belgium
 +32 (0)2 512 02 25
 rscd@ituc-csi.org
 www.ituc-csi.org/development-cooperation
 #RSCD #SDG

What is the 2030 Agenda for Sustainable Development?
 What are the Sustainable Development Goals?

The 2030 Agenda for Sustainable Development is the reference document for development worldwide at the international level. It was adopted at the United Nations in September 2015 by 193 countries. It builds on the Millennium Development Goals (MDGs, 2000-2015), whose main objective was to reduce extreme poverty.

The 2030 Agenda contains a set of objectives, known as the Sustainable Development Goals (SDGs), to which all countries have committed. They cover issues highly relevant to the work of trade unions including the promotion of decent work, the fight against corruption and climate change, and the promotion of gender equality, social justice, and the environment.

What do trade unions have to do with all of this?
 What are the trade union priorities in the SDGs?

Through their work in upholding freedom of association, collective bargaining, rights and in promoting decent work and social rights, trade unions are essential in achieving these development objectives, linking them to the needs between the SDGs and trade unions to mutually reinforcing in order to improve the lives for working people.

In order to do so, trade unions have identified six key areas in which to focus their efforts:

- 1. Protecting people's rights** can ensure they are sustainably shared out of poverty, creating a job is no guarantee of a dignified livelihood. Social protection floors must be put in place to ensure that people, including the 'working poor' do not fall further into poverty. Addressing the informal economy can help lift high numbers of people out of poverty.
- 2. Industrial labour access and conditions** are a major component of gender equality. Addressing these issues, policies and laws to protect both formal and informal workers, women, in areas such as safety, anti-discrimination, minimum wage legislation and fair labour standards, and to ensure effective and enforced access to social protection.
- 3. Trade unions play a leadership role** in ensuring that the benefits of economic growth are shared fairly among those who create it. Investment in decent and 'right' work, dialogue and social protection are the pillars of Decent work & social protection. The 'no one left behind' SDG is the key for trade unions to act on SDGs.
- 4. High and rising inequality** among and within countries has a major impact on economic costs. The SDGs recognise that the current state is unsustainable. The need to address the growing gap of income inequality is a key way of cutting this trend. Trade unions can ensure the adoption of high wage and social protection policies that reduce inequalities and promote decent work in global supply chains.
- 5. Climate change and the need to shift** to low carbon societies requires a massive transformation in how economies and industries work. To avoid hitting the road ends of this transformation, change must start on the work floor national high-level plans are needed to appropriately protect workers in high-emission industries and provide appropriate adaptation measures to workers in affected sectors. Green change.
- 6. Social dialogue contributes to industrial stability** by promoting consensus among social partners on socio-economic reforms. Trade unions ensure freedom of association and collective bargaining. Fighting modern slavery and contributing to the rule of law and democracy. Only democratic societies and institutions can create an enabling environment for decent work to flourish.

How can the SDGs work for your trade union?

Ensuring that the contribution to the SDGs provided by the work of trade unions is fully recognised in the first step is the major mission of the SDGs. This is essential to ensure that trade unions have a real role in highlighting the contribution they make in their everyday work. Advocating policies that enhance the contribution to the SDGs.

With this in mind, the following actions can be undertaken:

- At national level**
 - All national governments to consult trade unions in 2030 Agenda implementation planning.
 - Issue awareness among workers about 2030 Agenda.
 - Address the SDGs through social dialogue with employers and government.
 - Engage with international labour organisations (ILO) and with other international agencies in their capacity.
 - Participate in multi-stakeholder platforms and alliances for 2030 Agenda implementation.
 - Undertake evidence-based research highlighting the link between trade union work and development priorities.
- At regional level**
 - All national governments to bring trade union priorities to regional bodies dealing with 2030 agenda (EU, ILO, OAS, OSCE, OAS, OAS).
 - Participate in regional mechanisms for 2030 Agenda monitoring, review and follow-up.
 - Take part in regional Civil Society initiatives for 2030 Agenda implementation.
- At global level**
 - All national governments to bring trade union priorities to the annual of High-Level Political Forum, which reviews and monitors the 2030 Agenda implementation.
 - Provide trade union monitoring reports on the 2030 Agenda.

Want to know more about the 2030 Agenda?

- Trade unions and 2030 Agenda: www.ituc-csi.org/SDG
- The International Labour Organization and 2030 Agenda: www.ilo.org/2030agenda
- The United Nations and sustainable development: www.un.org/sustainabledevelopment/

³ <https://www.ituc-csi.org/SDG-pamphlet>

Plaidoyer et mise en œuvre

Le plaidoyer et la mise en œuvre impliquent l'engagement des syndicats vis-à-vis des parties prenantes institutionnelles en ce qui concerne les ODD et leurs cibles respectives. Il s'agit d'un effort coordonné au niveau mondial (ONU/ Forum politique d'haut niveau - FPHN), régional (commissions économiques ONU/institutions régionales) et national (gouvernements). Les syndicats devraient également faire en sorte que leur implication et leur contribution en vue de l'accomplissement des engagements du Programme 2030 soient visibles et bien comprises.

Pour assurer l'efficacité du plaidoyer, les syndicats doivent bien comprendre l'évolution politique des institutions concernées, à la lumière du Programme 2030 (par exemple les ministères, l'administration, etc.). Dans cette perspective, **un sondage roulant/une cartographie** a été élaboré, pour évaluer la mise en œuvre du Programme 2030 aux niveaux national et institutionnel. Ce sondage roulant est à présent intégré dans le format de monitoring indépendant des syndicats sur les ODD qui est préparé par les syndicats des pays qui présentent leur **examen volontaire national** (EVN) sur les ODD.

Une **formation** sera également prévue pour soutenir la capacité des organisations à s'engager en faveur du plaidoyer et du suivi (voir ci-dessous). Des formations seront imparties pendant les **réunions des réseaux régionaux du RSCD**, ainsi que dans le cadre des activités de la CSI en rapport avec les séminaires régionaux de l'OIT/ACTRAV.

Enfin, la **recherche** donnera une meilleure visibilité de la contribution des syndicats à la réalisation des ODD (mise en œuvre). Une recherche et des études de cas axées sur :

- **Le rôle du dialogue social dans le développement** : Les domaines thématiques possibles sont, par exemple : La protection sociale, le salaire minimum vital, la négociation collective, la formalisation de l'économie informelle, la transition juste, le respect du travail décent dans les chaînes d'approvisionnement, l'élimination de l'esclavage. Ce travail a déjà commencé, en collaboration avec l'OIT.
- **Le rôle du secteur privé dans le financement du développement**. Les domaines thématiques possibles sont, par exemple : Le recours à l'APD pour le secteur privé dans le développement, l'émergence d'un soi-disant financement du développement novateur (les PPP et le financement mixte), la responsabilité des entreprises dans le développement.

Des rapports par pays ou thématiques seront présentés annuellement.

Le **mouvement syndical soumettra un rapport au FPHN** annuellement. Ce rapport passera en revue les positions politiques des syndicats sur les thèmes abordés dans le cadre de l'examen annuel.

2016⁴:

Le Programme 2030 : Comment le dialogue social combat l'inégalité et assure la cohésion sociale



2017⁵:

La lutte contre la pauvreté et la promotion de l'égalité entre les sexes



⁴ https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/hlpf_tu_submission_fr.pdf

⁵ https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/hlpf_2017_position_paper_fr.pdf

Suivi et présentation du rapport de suivi

Le suivi et la présentation du rapport de suivi donnent lieu à la préparation de **rapports syndicaux nationaux annuels sur les ODD⁶**, pour permettre une évaluation qualitative et quantitative alternative des progrès accomplis par les gouvernements en vue de la mise en œuvre des ODD. Le travail de fond nécessaire pour la préparation de ces rapports impliquera une capacité de recherche adéquate, y compris la collecte d'informations assortie d'une analyse détaillée de ces données. Ceci pourra être fait en collaboration avec les bureaux régionaux et nationaux de l'OIT/ACTRAV, qui sont susceptibles de fournir une assistance technique aux syndicats. Des **lignes directrices** seront élaborées pour aider les organisations nationales à rédiger les rapports syndicaux nationaux sur les ODD.

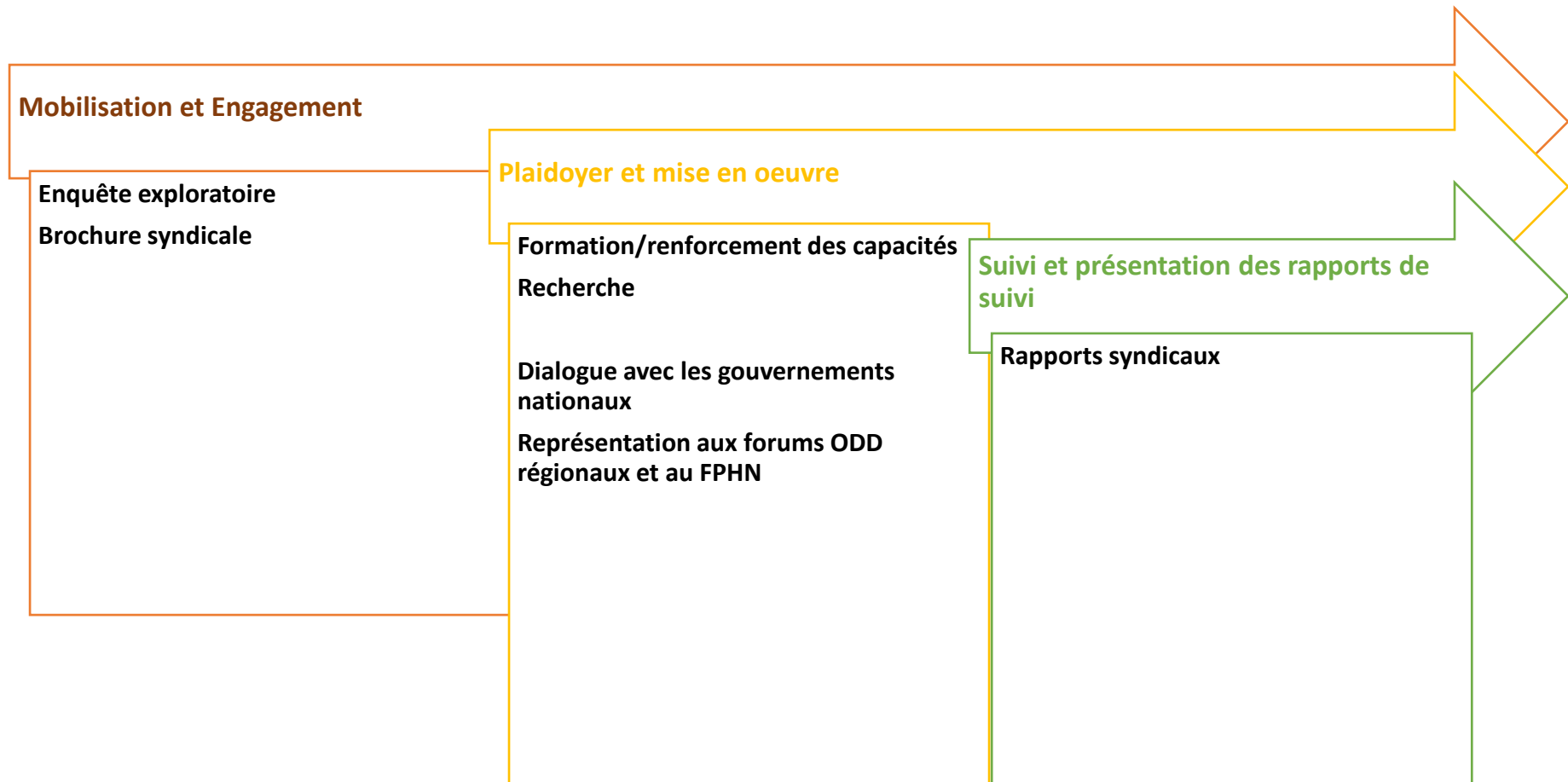
Le rapport de suivi est axé sur les objectifs et cibles prioritaires et s'articulera sur une méthodologie standardisée. Bien qu'il doive être entrepris principalement par les syndicats de pays qui présenteront un RVN au FPHN de l'ONU, les organisations sont, néanmoins, encouragées à poursuivre le suivi périodique. Ces rapports ont pour objectif de consolider les efforts des travailleurs pour tenir les gouvernements responsables au regard de leurs engagements dans le cadre du Programme 2030. Les rapports viennent compléter le suivi « officiel » en faisant appel à des indicateurs pertinents au mouvement syndical. Les rapports nationaux devraient être élaborés en prévision des Forums nationaux sur le développement durable et du FPHN qui se tiennent annuellement, pour contribuer au dialogue des syndicats avec leurs gouvernements dans de tels espaces. À l'appui de ces efforts, des **profils de pays**, limités à deux pages, sont élaborés chaque année, où sont repris les points saillants de chaque rapport.



En 2018, l'examen thématique des ODD sera centré sur la « Transformation vers des sociétés durables et résilientes » (ODD 6 eau et assainissement (ISP), ODD 7 énergie à prix abordable et propre, ODD 11 villes et communautés durables, ODD 12 consommation et production durables, ODD 15 biodiversité/écosystèmes). En 2019, l'examen thématique des ODD se centrera sur « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité » (ODD 4 une éducation de qualité (Internationale de l'éducation), **ODD 8 travail décent et croissance économique**, **ODD 10 réduction des inégalités**, **ODD 13 climat**, **ODD 16 sociétés inclusives**).

⁶ <https://www.ituc-csi.org/2030Agenda>

Organigramme de la stratégie du RSCD pour l'Agenda 2030: ODD 1-5-8-10-13-16



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne